

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

Mise à jour : avril 2025

Fédération Mandataires de France est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé 79, rue de Monceau 75008 Paris – France, inscrite au répertoire national des associations (RNA), sous le numéro W751164269 (ci-après désignée « FMF »).

Sur cette page, figurent les conditions générales qui s'appliquent à toute connexion au Site Internet (ci-après « les Conditions Générales d'Utilisation »), à toute adhésion à Fédération Mandataires de France et à la souscription aux services de Fédération Mandataires de France auxquels l'Utilisateur peut avoir accès au travers du Site Internet (ci-après « Les Conditions Générales d'Adhésion »).

Définitions communes aux conditions générales d'utilisation et aux conditions générales d'adhésion

Dans le cadre des présentes Conditions Générales, les termes suivants auront le sens défini ci-dessous :

- « **Adhérent** » : désigne toute structure mandataire qui a valablement adhéré à Fédération Mandataires de France. Dans ce cadre, l'adhérent bénéficie d'un compte individuel sur le site internet de Fédération Mandataires de France
- « **Adhérent Pack Starter** » : désigne toute structure mandataire qui a valablement adhéré à Fédération Mandataires de France et qui a souscrit à l'accompagnement « pack starter ». Dans ce cadre, l'adhérent bénéficie d'un service individualisé pendant 3 mois.
- « **FMF** » : désigne Fédération Mandataires de France,
- « **Site Internet** » : désigne le site internet de Fédération Mandataires de France: www.federation-mandataires.fr ; l'Espace Adhérent qui comprend le réseau social réservé aux Adhérents ;
- « **Parties** » : désigne conjointement Fédération Mandataires de France et le(s) Adhérent(s),
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne qui utilise le Site Internet, pour accéder aux informations et aux outils qui sont accessibles, notamment par téléchargement.
- « **Compte Adhérent** » : désigne tout profil créé par Fédération Mandataires de France pour chacun de ses membres. Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont transmis par Fédération Mandataires de France à chaque adhérent. A l'aide de ces informations, le membre adhérent peut accéder à l'espace Adhérent et à l'ensemble des services proposés par Fédération Mandataires de France dans cet espace.

Le document est consultable sur <https://www.federation-mandataires.fr/index.php/conditions-generales.html>

I. Conditions générales d'adhésion à Fédération Mandataires

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion s'appliquent à toutes les structures adhérentes ou en cours d'adhésion souhaitant bénéficier des services de Fédération Mandataires de France (FMF).

ARTICLE 1. OBJET – OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1.1. Objet des Conditions Générales d'Adhésion

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion définissent les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'adhésion à FMF ou à d'autres services ou produits que FMF pourrait proposer.

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

1.2. Opposabilité des Conditions Générales d'Adhésion

Sauf convention particulière écrite, les relations entre les Parties sont exclusivement régies par les présentes Conditions Générales d'Adhésion (outre les Conditions Générales d'Utilisation du Site Internet, les statuts), qui sont acceptées sans réserve par l'Adhérent.

Toute adhésion à FMF ou à d'autres services ou produits que FMF pourrait proposer implique l'entière acceptation de l'Adhérent aux présentes Conditions Générales d'Adhésion, aux statuts, à la charte d'engagement ainsi qu'aux Conditions Générales d'Utilisation du Site internet.

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion peuvent faire l'objet de modifications à tout moment par FMF, modifications qui seront immédiatement applicables dès leur publication sur le Site Internet.

ARTICLE 2. CONDITIONS ET MODALITES D'ADHESION A FMF

2.1. Conditions d'adhésion à FMF

L'adhérent ou l'adhérent « pack starter » à FMF est une personne morale ayant une seule activité mandataire.

Les structures souhaitant adhérer à FMF doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir un SEUL service mandataire déclarée ou agréée, prouvé par le TSA,
- accepter les présentes Conditions Générales d'Adhésion, les Conditions Générales d'Utilisation du Site internet, la Politique de confidentialité, les statuts de FMF publiés sur le Site internet, la Charte d'engagement en vigueur au jour de l'adhésion disponible sur demande par e-mail à l'adresse : contact@federation-mandataires.fr
- payer une cotisation annuelle, sous réserve des cas de dispense, dans les conditions visées à l'article 3 ci-dessous.
- avoir son siège en France, sous réserve d'exceptions qui pourront être décidées par les instances gouvernantes de FMF.

2.2. Modalités d'adhésion à FMF

Sur le Bulletin d'adhésion, il est possible de souscrire à l'offre de service « pack starter » en cochant la case correspondante. L'adhésion est dite « classique » si la structure ne souhaite pas souscrire au service « pack starter ».

L'adhésion à FMF et le cas échéant, la souscription aux services ou produits que FMF pourrait proposer, s'effectue par **voie numérique** comme suit :

- transmission d'un dossier de candidature à la Fédération comprenant :
 - Bulletin d'adhésion (sur ce bulletin est spécifié si la structure souhaite le service « pack starter »)
 - Document(s) de présentation (brochure, livret d'accueil...) de la structure,
 - Statuts de la structure,
 - Copie de la Déclaration (copie du récépissé transmis par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, DREETS) ou Copie de l'agrément (copie du récépissé transmis par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, DREETS), actant l'obtention par la structure d'un agrément
 - Copie du Tableau Statistique Annuel de l'interface NOVA (N-1 demandé), excepté pour les structures ayant démarré leur activité mandataire pendant l'année au cours de laquelle la demande d'adhésion est effectuée
 - Modèle(s) de contrat de mandat utilisé(s)
 - Modèle(s) de contrat de travail utilisés(s)

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

- à la réception du dossier, si la structure n'a pas transmis toutes les pièces demandées, il lui est demandé de transmettre des pièces complémentaires.

2.3. Modalités de réadhésion à FMF

Toute réadhésion est assujettie à une cotisation annuelle qui se justifie par l'utilisation des services de la Fédération dès le 1^{er} janvier de l'année (consultation du site web, appels juridiques, consultation des newsletters, ...).

Depuis le début de l'année 2025, le processus de réadhésion est digitalisé. Chaque adhérent reçoit un lien par mail lui permettant d'accéder à une plateforme dédiée pour effectuer sa réadhésion en ligne. Il est tenu de compléter le formulaire de réadhésion et d'indiquer les données chiffrées relatives à son accompagnement (données de l'année n-1), à savoir le nombre de particuliers employeurs, de salariés du particulier employeur (avec les nombres d'heures associées), ainsi que le nombre de salariés administratifs.

Un appel à cotisation lui est également adressé, et le règlement doit être effectué avant la fin du mois de mars de l'année en cours, faute de quoi l'accès à nos services sera suspendu à compter du mois suivant.

2.4. Traitements et protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel de personnes physiques collectées dans le cadre de l'adhésion sont traitées par FMF et la FEPÉM, agissant en qualité de responsables conjoints du traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Données.

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à la réglementation en vigueur et aux stipulations de la Politique de confidentialité de FMF qui définit notamment les finalités des traitements effectués et les modalités d'exercice des droits des personnes concernées sur leurs données.

Dans le cas où la personne physique souscrivant à l'adhésion de la structure mandataire communique à FMF les données à caractère personnel de tiers, il revient à l'Adhérent d'en informer ces personnes et de satisfaire aux exigences d'information des personnes concernées prévues par la Loi Informatique et Libertés et le RGPD, notamment en leur communiquant la Politique de confidentialité de FMF.

ARTICLE 3. ADHESION A FMF

Tout nouveau dossier est validé par le Bureau de Fédération Mandataires, qui se réserve le droit de refuser une candidature.

En cas de l'acceptation de sa candidature :

- L'Adhérent ou l'Adhérent pack starter est tenu de régler une cotisation annuelle : celle-ci est définie en fonction du nombre de particuliers employeurs, appelés des mandants, accompagnés par la structure mandataire au 31 décembre de l'année précédente.
- L'« adhérent pack starter » devra s'acquitter en plus du service spécifique (en 2 règlements : 50 % à la souscription et 50% à la fin de l'accompagnement du « pack starter »).

L'Adhérent peut se trouver dans un des cas de dispense de paiement fixé par le Conseil d'administration. Parmi ces cas de dispense figurent, sans que cette liste soit exhaustive :

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

- l'adhésion souscrite dans un cadre intermédié ou dans le cadre d'un partenariat conclu avec une organisation partenaire de FMF ; dans ce cas le montant du droit d'entrée pourra être pris en charge par cet organisme (totalement ou partiellement),
- la souscription par un Utilisateur, non Adhérent de FMF, à des services ou produits que la FMF propose ou à des services fournis par des partenaires de FMF ; dans ce cas le droit d'entrée pourra être totalement ou partiellement inclus dans le prix du service souscrit ou offert.

Dans ces hypothèses, les conditions de prise en charge de cette cotisation seront précisées lors de la souscription aux services concernés.

La structure reste seule responsable des conditions dans lesquelles elle informe ses mandants, de leur retransmettre les informations qui leurs sont utiles, de réunir leurs questions et d'en faire état à FMF, laquelle s'engage à donner suite.

ARTICLE 4. DUREE DE L'ADHESION A FMF

L'adhésion à la FMF vaut pour une année civile du 1er janvier au 31 décembre. Elle pourrait toutefois prendre fin de façon anticipée en cas de cessation d'activité de l'Adhérent, ou d'exclusion de l'Adhérent.

L'adhésion en cours d'année pour un primo-arrivant sera proratisée suivant le nombre de mois restant dans l'année.

Démarrage de la première année d'adhésion :

L'adhésion (classique ou pack starter), soumise à l'approbation du Bureau de FMF qui se tient tous les mois, débutera le premier jour du mois suivant.











L'offre du « pack starter » est établie sur une durée fixée à 3 mois qui débute à partir du début de l'adhésion à Fédération Mandataires. A l'issue de cette période, l'adhérent bénéficie de l'ensemble des services offerts aux adhérents.

Aucun remboursement de cotisation n'est prévu, ni en cas de fusion avec une autre structure, de baisse d'activité ou de fermeture de structure. En cas de fusion, la cotisation est transférée à la nouvelle structure, si celle-ci arrive en cours d'année.

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

ARTICLE 5. SERVICES FOURNIS PAR FMF AUX ADHERENTS

5.1 – Les services de FMF

Services	Adhésion classique	Adhésion « pack starter » durant les 3 premiers mois	Adhésion « pack starter » à l'issue des 3 premiers mois
Newsletters (lettre juridique, flash)			
Permanence juridique (accessible par téléphone et mail) Juriste référent			
Espace privé sur le site internet de FMF (Boite à outils)			
Accompagnement à la démarche de labélisation Qualimandat			
<p>Accompagnement spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 rdvs de mentorat sur l'activité mandataire, d'1h chacun en visio - 2 sessions d'informations juridiques sur la Convention Collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, et sur le cadre réglementaire du mode mandataire (d'1h chacune, en visio) - La transmission de fiches pratiques (annexe 1) - La transmission de modèles de documents (annexe 2) - La relecture par le service juridique de documents relatifs à la demande d'agrément mandataire (annexe 3) - 1 rdv avec un éditeur de logiciels pour la gestion d'un service mandataire (gestion des plannings, facturation, paie) (visio d'1h) - Une mise en relation avec nos partenaires France Emploi Domicile, IPERIA, IRCEM 			

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

L'adhérent doit transmettre à FMF une copie de son agrément dès que celui-ci est obtenu.

FMF pourra proposer d'autres services que ceux mentionnés ci-dessus. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une facturation en plus de l'adhésion à FMF selon les conditions fixées par FMF.

5.2 – Précisions concernant la permanence juridique (pour l'adhésion « classique » et à partir du 4^o mois pour l'adhésion « pack starter »)

L'expertise juridique porte uniquement sur la relation entre un particulier employeur et un salarié. Le conseil juridique ne porte pas sur les éléments liés à l'activité de la structure mandataire.

Les réponses des experts de FMF s'appuient sur les dispositions des textes légaux en vigueur et notamment la convention collective nationale applicable (convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile).

Cette expertise juridique a pour objectif de permettre aux Adhérents de renforcer leurs compétences dans le cadre de l'accompagnement de leurs mandants et du conseil à leur apporter.

Elle n'a pas pour finalité de permettre aux Adhérents de bénéficier, de la part du service juridique, d'une gestion directe et personnalisée de la relation de travail liant ses mandants à leur salarié.

ARTICLE 6. RESPONSABILITE – GARANTIES

FMF est soumise à une obligation de moyens dans le cadre des services qu'elle fournit à ses Adhérents.

Dans le cadre de l'adhésion « Pack Starter », l'accompagnement spécifique implique une obligation de moyens mais pas de résultats. FMF ne sera pas tenu responsable du refus de l'agrément mandataire par la DREETS.

FMF n'accorde aucune garantie à l'égard des informations transmises ou obtenues par l'Adhérent dans le cadre des services rendus par FMF. La responsabilité de FMF ne saurait être engagée, à quelque titre que ce soit, au titre du contenu des outils ou des informations contenues sur le Site.

L'utilisation de toutes informations par l'Adhérent se fait sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls.

La responsabilité de FMF ne saurait être engagée en cas de dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation des services rendus par FMF.

ARTICLE 7. DROIT APPLICABLE

Les Conditions Générales d'Adhésion sont soumises au droit français. En cas de différend et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux français conformément aux règles de compétence en vigueur.

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

II. Conditions générales d'utilisation du site internet de Fédération Mandataires

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les règles que doivent respecter les Utilisateurs qui se rendent et naviguent sur le Site Internet ainsi que les conditions d'utilisation du Site Internet et des services auxquels il donne accès.

ARTICLE 1. ACCES AU SITE INTERNET – OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1.1 – Accès au Site Internet

L'accès au Site Internet est réservé à un usage strictement professionnel. FMF se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou de limiter sans avis préalable l'accès à tout ou partie de l'espace privé du Site Internet. Les conditions d'utilisation du Site sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis par FMF.

1.2 – Opposabilité des présentes Conditions Générales d'Utilisation aux Utilisateurs

Le fait d'accéder et de naviguer sur le Site constitue de la part de l'Utilisateur une acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Ces dernières étant mises à jour régulièrement, l'Utilisateur est invité à les consulter à chacune de ses visites.

L'utilisation du Site par l'Utilisateur implique son acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales d'Utilisation publiées sur ledit site.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DES SERVICES ACCESSIBLES SUR LE SITE

Le Site Internet permet :

- d'accéder gratuitement à des informations relatives à l'activité mandataire et à l'emploi entre particulier,
- de télécharger des documents
- pour les Adhérents, d'accéder à un espace privatif, un compte Adhérent qui comprend différentes ressources.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DU SITE

En accédant au Site Internet, l'Utilisateur s'engage à prendre connaissance des mentions légales et à respecter les présentes Conditions d'Utilisation du Site Internet.

Tout Utilisateur ne respectant pas les présentes Conditions Générales d'Utilisation peut se voir retirer l'accès privé aux services du Site sans indemnité ni préavis, et sans préjudice de l'exercice de tous recours ou voies de droit que FMF jugerait approprié à l'encontre de l'Utilisateur.

Tout Utilisateur doit être âgé de 18 ans au minimum.

L'Adhérent est responsable de toute personne qui se connecterait à son compte adhérent en utilisant ses codes de connexion internet en ses lieux et place.

Il appartient aux Utilisateurs d'utiliser les informations figurant sur les Sites avec prudence et de procéder à toute vérification nécessaire sous leur responsabilité exclusive.

ARTICLE 4. UTILISATION DU RESEAU INTERNET

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

4.1 – Sécurité du réseau Internet

Compte tenu des risques liés aux spécificités techniques du réseau Internet, FMF ne peut garantir que les informations échangées via son Site ne seront pas interceptées par des tiers, et que la confidentialité des échanges sera totalement garantie, ce qui est expressément accepté par l'Utilisateur.

4.2 – Protection des personnes et des biens

L'Utilisateur du Site reconnaît que FMF souhaite promouvoir une pratique du réseau Internet loyale et conforme aux bonnes mœurs. En outre, l'Utilisateur s'engage :

- à ne pas utiliser les contenus du Site Internet ou les services proposés par FMF à des fins de commerce, ou de promotion de produits ou services,
- à ne pas s'introduire dans le système informatique, à ne pas en altérer le contenu, ou commettre l'une quelconque des infractions réprimées par les articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal (« hacking »),
- à ne pas reproduire les informations figurant sur le Site, ni à les utiliser autrement qu'au titre de l'activité professionnelle en tant que mandataire,
- à ne pas aspirer le contenu du Sites et de sa base de données (notamment les textes et images), et ceci à l'aide de programmes automatisés ou non,
- à respecter les droits de propriété intellectuelle.

4.3 – Avertissement concernant les liens vers des sites tiers

Le Site peut contenir des liens hypertextes et d'autres formats promotionnels (bannières, vidéos, etc) pointant vers des ressources ou des sites internet gérés par des tiers, qui n'appartiennent pas à FMF ou en tout état de cause, qui ne sont pas contrôlés par FMF.

Ces sites sont indépendants et sont soumis à leurs propres conditions d'utilisation. FMF n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les pratiques des sites internet tiers et décline toute responsabilité à cet égard. FMF ne peut être tenue responsable de leurs contenus, leurs produits, leurs publicités ou tous éléments ou services présentés sur ces sites.

Les liens vers ces Sites ne constituent, en aucun cas, une approbation par FMF de ces sites tiers.

L'Utilisateur est seul responsable de décider d'accéder ou d'utiliser les liens hypertextes présents sur le Site Internet. L'Utilisateur assume seul la responsabilité ainsi que tous les risques résultant de la consultation et de l'utilisation de ces sites internet gérés par des tiers.

L'Utilisateur reconnaît expressément que FMF ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages que l'Utilisateur pourrait subir du fait de l'existence de ces sites tiers ou de leur contenu. Dans ce contexte, l'Utilisateur s'engage à être vigilant et à consulter les conditions générales d'utilisation ou de vente des sites tiers lorsque celui-ci s'y dirige.

4.4 – Signalement de contenus illicites

Tout Utilisateur souhaitant porter à la connaissance de FMF la présence d'une information ou d'un contenu illicite sur le Site Internet, contrevenant en particulier aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ou contraire à une disposition législative ou réglementaire, peut le faire en adressant un courriel circonstancié à l'adresse suivante : contact@federation-mandataires.fr

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 6-I-7 de la loi du 21 juin 2004, LCEN, FMF met à la disposition des Utilisateurs un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à sa connaissance des données illicites relatives à l'apologie des crimes contre l'humanité, à l'incitation à la haine raciale et

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

de la pornographie infantine, à l'incitation à la violence et des atteintes à la dignité humaine en adressant un e-mail à contact@federation-mandataires.fr

4.5 – Suspension ou fermeture d'un Compte Adhérent

FMF se réserve le droit de suspendre ou de fermer de plein droit un Compte Adhérent, sans préavis ni indemnité dans les cas suivants :

- arrêt de l'adhésion
- non respect par l'Adhérent des présentes Conditions Générales d'Utilisation et notamment en cas de publication par l'Utilisateur de contenus contraires aux dispositions des présentes et notamment en cas de contenus manifestement illicites,
- les informations concernant l'Adhérent telles que communiquées lors de son inscription par celui-ci sont fausses, incomplètes ou manifestement fantaisistes.

En pareille hypothèse, la suspension ou la résiliation du Compte Adhérent sera notifiée à l'Adhérent par courrier électronique adressé sur sa messagerie électronique renseignée lors de son inscription.

ARTICLE 5. ADHESION A LA FEDERATION MANDATAIRES DE France (FMF)

Les modalités et conditions d'adhésion à la FMF sont définies ci-dessus dans les Conditions Générales d'Adhésion et accessibles sur le Site Internet.

ARTICLE 6. UTILISATION DE L'ESPACE ADHERENT

6.1 – Description du service

L'espace adhérent est un espace où se trouve différentes ressources documentaires ainsi qu'un réseau social permettant aux Adhérents d'initier des discussions et de répondre aux messages postés par les autres Adhérents sur la ou les communautés.

6.2 – Conditions d'accès à l'Espace Adhérent

L'espace Adhérent, accessible depuis www.federation-mandataires.fr, est réservé aux Adhérents de FMF et, le cas échéant, à certains Utilisateurs ayant été invités par FMF. Le coût de l'accès au dit espace est compris dans la cotisation à FMF payée par l'Adhérent ou par un partenaire FMF et peut être offert à certains Utilisateurs. Tout Utilisateur de l'Espace Adhérent s'engage à respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

ARTICLE 7. RESPONSABILITE

FMF décline toute responsabilité concernant les informations accessibles sur le Site et son utilisation par les Utilisateurs et les Adhérents. L'utilisation du service de consultation du Site se fait sous la seule responsabilité des Utilisateurs et des Adhérents qui assument la totalité des risques pouvant en découler.

FMF ne peut être tenue responsable d'aucun préjudice subi par un Utilisateur ou un Adhérent dans le cadre d'une utilisation, normale ou non, des informations proposées sur le Site, et en particulier en cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

FMF ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects, pertes ou frais, résultant de l'utilisation des Sites et des informations accessibles sur les Sites, ou de l'impossibilité de l'utiliser, ou d'un mauvais fonctionnement, d'une interruption pour cause de manutention, de défaillance technique du serveur hébergeant le Site ou lié à une

Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation

interruption de l'accès à Internet ou pour toute autre cause, d'un virus, ou encore d'un problème de ligne ou de système. L'Utilisateur et l'Adhérent reconnaissent que l'accès et l'utilisation du Site de manière générale sont disponibles et fournis aux Utilisateurs et aux Adhérents « en l'état » par FMF. Aucune réclamation ne peut être formulée auprès du Site ou de FMF à cet égard.

En particulier, FMF décline toute responsabilité et ne garantit pas :

- que le contenu du Site ou les informations obtenues au travers du Site, est complet, exhaustif, véridique, exact et fiable,
- un accès permanent au Site et à ses services, un accès totalement sécurisé et exempt d'erreur,
- que d'une manière plus générale l'utilisation du Site répond aux besoins de l'Utilisateur.

ARTICLE 8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE L'UTILISATEUR ET DE L'ADHERENT

L'utilisateur et les personnes physiques liées à l'Adhérent (représentants, salariés, etc.) sont informés que les données à caractère personnel qu'ils renseignent sur le Site Internet sont collectées et traitées par FMF et la FEPEM, agissant en qualité de responsables conjoints du traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Données.

Les responsables conjoints du traitement prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel collectées via le Site Internet, dans le respect de la réglementation en vigueur et conformément à la Politique de confidentialité de FMF qui définit notamment les finalités des traitements effectués.

Les personnes concernées disposent sur leurs données à caractère personnel d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité et d'opposition qu'ils peuvent notamment exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante : contact@federation-mandataires.fr

L'Adhérent peut demander la suppression de son Compte Adhérent à tout moment en envoyant un message électronique en ce sens à l'adresse suivante : contact@federation-mandataires.fr. Cette suppression ne vaut pas démission de la qualité d'Adhérent.

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments du Site Internet (charte graphique, contenu, textes, éléments logiciels, bases de données, etc.) et de la documentation remise à l'Adhérent ou à l'Utilisateur appartient exclusivement et/ou est réservé à FMF. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du Site Internet qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tous ces éléments sont protégés notamment au titre des droits d'auteur, des brevets et des marques.

ARTICLE 10. DROIT APPLICABLE

Le Site Internet est régi par la loi française. Les Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français. En cas de différent et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux français compétents conformément aux règles de compétence en vigueur.

ARTICLE 11. TELECHARGEMENT DES DONNEES SUR LE SITE

Les différents contenus téléchargeables sur le site de FMF n'engagent pas la responsabilité de FMF.